

F.C. DENICÉ ARNAS

Affiliation FFF N° 560187
Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football
District de Lyon et du Rhône
Siège Social : Hôtel de Ville, 69640 Denicé



COMMISSION PARTENAIRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2023

Présents : Jean-Marie Talvat, Cyril Schweig, Mikaël Petit, Franck Pagniez (Président FCRV), Jean-François Nigay (Responsable U15 FCRV et Entente), Antonin Lièvre (Excusé)

Rappel :

FC Reneins Vauxonne et FC Denicé Arnas ont contractualisé une entente sportive pour la saison 2022-2023.

Une convention a été signée le 16 septembre 2022 pour une année.

Cette réunion a pour objet de faire le bilan à mi-saison.

Bilan sportif :

- 35 joueurs dont 8 en provenance du FCDA
- Excellente cohésion avec 4 joueurs FCDA dans chaque équipe en moyenne
- Equipe I leader de la poule en Division D3 District
- Equipe II dernière de la poule en Division D4 District mais avec une réelle progression depuis début décembre
- Bonne communication interclub même si des améliorations sont attendues en deuxième partie de saison
- Un nouveau terrain synthétique sera disponible à St Etienne des Oullières à partir de mars (information FCRV) mais **les deux clubs souhaitent que les équipes puissent jouer et s'entraîner en alternance sur les installations respectives (dont Arnas et Denicé) pour l'attractivité vis-à-vis des joueurs et parents**
- Répartition des frais (arbitrage, engagement équipes, amendes) : 75% FCRV – 25% FCDA soit une part FCDA qui s'élève à 28.5€
- FCDA remboursera les équipements fournis par FCRV pour un montant de 112€

Points à améliorer :

- La programmation des entraînements et leur répartition sur les différents terrains disponibles doit être moins périodique Les joueurs doivent **pouvoir s'entraîner au moins une fois par moins à Denicé** le lundi ou le mercredi ce qui implique une rotation des équipes avec Arnas → Action Sébastien Grandjean (Commission Terrains)
- Pour la deuxième partie de saison, il serait souhaitable que les équipes I et II puissent **jouer au moins trois rencontres le samedi après-midi sur le terrain Honneur de Denicé** → Programmation à organiser avec les autres catégories (ex. plateau U11 et U13, match U20 à 18h), le groupement Beaujolais et la possibilité de rotation avec Arnas. Un calendrier est à fournir aux responsables de l'entente dès que possible (Action Commission Terrains).

560187@laurafoot.org

PROXIMITE CONVIVIALITE ENGAGEMENT COMPETITION

F.C. DENICÉ ARNAS

Affiliation FFF N° 560187

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

District de Lyon et du Rhône

Siège Social : Hôtel de Ville, 69640 Denicé



Perspectives 2023 – 2024 :

Plusieurs points ont été traités et demande réflexion / validation de la part des Conseil d'Administration respectifs :

- FCRV organise pour les catégories Pré-formation (U13 et U15) des ateliers arbitrage avec S. Pignard (Arbitre FIFA) → Date à convenir et quel participation des U13 ?

- Les deux parties sont en **accord pour renouveler l'entente pour la catégorie U15 et garantir un effectif équivalent pour la saison prochaine**

Dans ce contexte, la proposition d'un équipement commun avec les deux logos clubs est à étudier. Une proposition de jeu de maillots, shorts, chaussettes pour deux équipes avec sponsor Intersport semble la meilleure solution puisque Villefranche et L'Arbresle sont les équipementiers respectifs du FCRV et FCDA.

- Bien que la proportion prévisionnelle de U17 pour la saison 2023-2024 soit actuellement de 3 joueurs FCDA, les deux parties sont d'accord pour étendre l'entente à cette catégorie à condition qu'une communication soit engagée de part et d'autres et que la programmation des entraînements / rencontres officielles soit traitée et validée par la Commission Terrains FCDA (catégorie supplémentaire par rapport à la saison actuelle)

- Une extension de l'entente à la catégorie U20 est à l'étude par le FCRV en fonction de l'évolution de son effectif U17 actuel pour la saison prochaine (Action F. Pagniez)

➤ Prochaine réunion : à planifier

Fin de séance